



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation du

XXII^e Salon annuel d'Arts Plastiques de la Ville de Saint-Pierre-lès-Nemours,

dont le thème sera cette année :

L'Art animalier

(12^e Biennale)

toutes techniques

*qui se tiendra au Centre culturel de Saint-Pierre-lès-Nemours**

du samedi 17 mars au dimanche 25 mars 2018 inclus

Le succès et la qualité des éditions précédentes nous confortent dans notre volonté de faire vivre notre salon dans l'esprit d'un événement artistique d'une grande qualité.

Cette année, entre 40 et 50 artistes de premier plan sont invités à présenter leurs œuvres à un public averti.

La participation pour chaque artiste est gratuite et plusieurs prix rémunérés seront décernés.

Vous trouverez ci-joint le règlement du salon, ainsi qu'un dossier d'inscription. Un jury de sélection sera constitué pour équilibrer la manifestation en termes de techniques et de styles, afin d'éviter toute redondance.

Souhaitant vous compter au nombre des exposants, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

*Le Président « Le Point du Jour »
Gilles BILLAULT*

** Saint Pierre lès Nemours est situé au sud de Paris,
à environ 80 km de la capitale, à l'orée de la forêt de Fontainebleau
(accès par la A6 ou par train - gare : Nemours/ Saint-Pierre)*

Le Point du Jour

Association régie par la loi de 1901

Hôtel de Ville
7, chemin de la messe
77140 Saint Pierre lès Nemours
Tel : 06 07 90 88 28
Courriel : info@pointdujour.asso.fr ou g.billault@yahoo.fr
Site : www.pointdujour.asso.fr

Artistes ayant déjà exposé lors de nos biennales

Lionel ASSELINEAU	peintre	Prix du Jury 2012
Patrice BAC	peintre	
Danielle BECK	peintre	
Michèle BECKER	peintre	Prix du Jury 1998
Yvan BENOIST-GIRONIERE	peintre	
Virginie BILLAULT-TOQUIN	peintre - sculpteur	Prix coup de cœur 2000
Judy BIRON	peintre	Prix du Jury 2000
Franz BODO	peintre	Grand Prix 2014
Anne BONNEVIE	peintre (Belgique)	
Marie-Joëlle CÉDAT	peintre	Prix du Public 2002
Gilles CHARRIÈRE	sculpteur	Prix coup de cœur 2010
Dany CONTINSOUZAS	sculpteur	Grand Prix 1998
Danielle DECOLLONGE	sculpteur	
Maryse De MAY	peintre	Grand Prix 2002
Christian DACHÉ	peintre	Prix du Jury 2010
Christophe DROCHON	peintre	Prix du Public 2004
Yves FAGNIART	peintre (Belgique)	Prix du Jury 2004
Catherine FARVACQUES	peintre	
Arnaud FREMINET	peintre	
Bernard FRIGIERE	sculpteur	
Christophe FRIQUET	sculpteur	Prix jeune Artiste 2010
Louise FROIDEVAUX	sculpteur	
Guy GEYMANN	sculpteur	Prix du Jury 2008
Lucien GHOMRI	sculpteur	
Joanna HAIR	peintre	Prix du Jury 2012
Richard HEITZ	sculpteur	Prix du Jury 2016
Daniel IBLED	peintre	
Frédéric JAGER	sculpteur	Grand Prix 2004
Vanessa JAYNE	peintre (Angleterre)	
Anna JERETIC	peintre-graveur (Etats-Unis)	Grand Prix 2006
Michel JOUIN	peintre	
François KNOPF	sculpteur (Suisse)	
François LAVRAT	sculpteur	Prix du Jury 2006
Michel LASNIER	graveur	
Jürgen LINGL-REBETEZ	sculpteur (Allemagne)	
Maryse LOUIS	peintre	Prix du Jury 2014
Hubert MAGNIER	peintre	Prix Artiste contemporain 2010
Marie-Odile MARCHAND	peintre	Prix du Jury 2002
Corinne MARCHAIS	peintre	Prix du Jury 2008
Françoise NESSE	peintre (Belgique)	Prix du Public 2006
Bernadette PLANCHENAULT	graveur	Grand Prix 2000
Christophe POISSONNIER	peintre (Luxemb.)	Prix du Public 2012
Blaise PRUD'HON	peintre – graveur	
Charles RAGUENEAU	sculpteur	Grand Prix 2010
Julie SALMON	peintre-graveur	Prix du Jury 2014
SO	sculpteur	Grand Prix 2016
Kimiko TAKAGI	sculpteur (Japon)	
Catherine THIRY	peintre (Belgique)	Prix du Jury 2000
Olivia TRÉGAUT	sculpteur	Prix du Jury 2014
Pierre-Yves TREMOY	graveur	
Nicole VAN AXX	peintre (Belgique)	Prix coup de cœur 2004
Nicky VAN DAMME	graveur (Belgique)	
VASSIL	sculpteur	
Bernard VERCRUYCE	peintre	
VIRGIL	sculpteur (Belgique)	
Mikio WATANABE	graveur (Japon)	
Valentina ZEILE	peintre- sculpteur	

... entre autres... parmi un plateau d'artistes renouvelé à chaque biennale.

RÈGLEMENT 2018

LIEU : Centre culturel du Clos Saint-Jean
9, rue du Clos Saint Jean (salle d'exposition de 400 m², tél. : 01 64 28 24 55)
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS

DATE : Du samedi 17 au dimanche 25 mars 2018
(installation et vernissage vendredi 16 mars)

PLANNING :

Demande d'inscription, à fournir par retour de courrier, comprenant :

- la fiche de renseignements, plus éventuellement un CV, datée et signée,
- un texte de présentation définissant votre acte créatif,
- 5 photographies (minimum) d'œuvres représentatives de votre art,
- un chèque de caution.

Réunion du jury de sélection début décembre pour sélection d'un plateau d'environ **40 artistes**.

Confirmation de la décision du jury à chaque artiste pour le 20 décembre 2017 (avec renvoi des photographies et du chèque de caution aux non-sélectionnés).

En février, envoi à chaque artiste du carton d'invitation pour le vernissage par courriel.

Accrochage vendredi 16 mars, de 10 h à 16 h,
puis délibération d'un jury indépendant, pour l'attribution des prix, de 16 h à 18 h.

Vernissage du salon vendredi 16 mars, à 18 h 30 (présence de l'artiste souhaitée)
avec remise des prix, d'une valeur totale de 3 100 € (avec le prix du public) :

- Grand Prix de la Ville de Saint Pierre : médaille et 800 €
- trois Prix du Jury : médaille et 400 € chacun
- Prix « Coup de Cœur » (hors jury) : médaille et 200 €
- Prix « Jeune Artiste » (hors jury) : médaille et 300 €
- Prix « Le Point du Jour » (hors jury) : médaille et 200 €

Ouverture du salon au public du samedi 17 au dimanche 25 mars inclus.

Horaires : samedis, dimanches: de 10 h à 19 h
semaine : scolaires de 9 h à 16 h, public de 16 h à 19 h,
mercredi : scolaires de 9 h à 12 h, public de 14 h à 19 h.

Remise du prix du public (médaille et 400 €) dimanche 25 mars à 18 h.

Retrait des œuvres dimanche 25 mars à partir de 18 h 15 ou lundi 26 mars de 9 h à 11 h.

PUBLICITÉ :

Outre l'affichage régional, l'événement sera annoncé dans les revues mensuelles d'Art.
Cinq mille plaquettes publicitaires seront distribuées.

Le site Internet de l'association : www.pointdujour.asso.fr présentera la manifestation et chaque artiste exposant.

ACCUEIL :

Vendredi 16 mars, pendant la période d'accrochage, un convivial déjeuner est proposé par l'association à tous les artistes présents (moyennant une modique participation de 5 €).

CATALOGUE :

Un catalogue couleur de 64 pages sera édité.

Chaque artiste sera présenté sur une page avec la reproduction d'une de ses œuvres.

INSTALLATION DES ŒUVRES :

Une longueur de grille de 2 ou 5 m sera à la disposition de chaque peintre, pour accrochage d'au **moins 6 œuvres originales**, ou plus, selon les dimensions, en respectant les trois critères de présentation suivants : **harmonie, cohérence, respiration.**

Les sculpteurs auront le choix entre les trois formules suivantes :

- une grande vitrine (170 x 90 cm),
- **ou** une petite vitrine (84 x 42 cm) et quatre socles,
- **ou** huit socles (dans la limite des stocks disponibles).

Chaque sculpteur pourra apporter ses propres socles de présentation.

Afin de conforter l'image du salon, l'association se réserve un droit de regard sur les œuvres présentées.

Toutes les œuvres déposées devront avoir un titre et un numéro.

Une seule œuvre maximum pourra figurer comme réservée par l'artiste.

Chaque artiste devra nous communiquer sa liste d'œuvres déposées sur le formulaire joint, avec les prix de vente, en deux exemplaires minimum, vendredi 16 mars avant 16 h.

Les prix ne devront pas figurer sur les œuvres.

SÉCURITÉ ET ASSURANCE :

Durant les heures d'ouverture au public, la salle sera surveillée par au moins trois personnes. Pendant les heures de fermeture, une alarme volumétrique entrera en service.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, incendie, bris ou vol des œuvres. Il appartient aux artistes, s'ils le souhaitent, d'assurer par eux-mêmes et à leurs frais les œuvres présentées.

CAUTION :

Une caution de 100 €, qui lui sera rendue le jour de l'accrochage, est demandée à chaque artiste.

Les chèques devront parvenir avec le dossier d'inscription et seront libellés à l'ordre de l'association "**LE POINT DU JOUR**".

VENTE D'ŒUVRES :

L'association sera seule habilitée à vendre les œuvres présentées et encaissera le produit des ventes. Elle percevra un pourcentage de 15 % sur la vente de ces œuvres.

En fin de salon, elle reversera à chaque artiste ce qui lui est dû, soit 85 % du prix de vente.

Les acheteurs pourront disposer des œuvres le jour de la vente, s'ils le désirent. Les artistes peuvent prévoir des œuvres de remplacement qui seront mises en attente par nos soins.

Le dépôt pour vente de cartes postales et de livres est autorisé dans les mêmes conditions. **L'accrochage et le dépôt de reproductions ne sont pas acceptés.**

Afin de favoriser la vente des catalogues, **le dépôt de cartes professionnelles est interdit.**

En tant que diffuseur d'art, l'association déclare les ventes à la Maison des Artistes.

De nombreux amateurs d'art fréquentent notre salon et la somme des ventes pour le salon 2014 a atteint les 13 000 €.

À très bientôt !